

L'ABELLE

Journal Quotidien - AVEC UNE EDITION HEBDOMADAIRE - Paraisant le SAMEDI MATIN

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Édition Quotidienne. Edition Hebdomadaire Un An... \$3 00 Six Mois... 1 50 Quatre Mois... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux. L'ABELLE, ablie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales.

L'ABELLE

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger; Un Bulletin Maritime; Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans; Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans; Un Bulletin Financier; Un Bulletin Commercial; Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemin de fer. Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, 23 - CHARTRES - 393

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE, Paraisant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers, 223 RUE DE CHARTRES, Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAIN. Strouback & Stern ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEUR. Une splendide occasion d'acquiescer une fabrication de récepteurs établis par The Parkersburg Mill Co., de Parkersburg, W. Va. et vendus à C. F. Daltner, de New York, Ltd.

Peter Gallagher ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Dominique Guéris. No 72.161 Cour Civile de District - Division A.

MARDI, 19 JANVIER 1904. PAR PETER GALLAGHER, encaisseur - No 346 rue Commerce - MARDI, le 19 janvier 1904 - En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division C, No 311 rue Barronne, daté et signé le 12 décembre 1903, j'ai été nommé encaisseur de la Succession de Dominique Guéris, No 311 rue Barronne, la propriété d'après décès.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. BON COTTAGE DOUBLE - DU - TROISIÈME DISTRICT, Nos 2358 et 2360 rue N. Villeré, A LA BOURSE 311 RUE BARONNE. MARDI, LE 19 JANVIER 1904 A MIDI.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Abel Favret et de sa femme Juliette Chasam Favret. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.207 - Division A. - Attendu que M. Abel Favret, défunt, a laissé une succession de biens meubles et immeubles, j'ai été nommé encaisseur de la Succession de M. Abel Favret, défunt, et j'ai été chargé de faire inventaire de ses biens et de les vendre au profit de ses héritiers.

E. J. LOUPRE, 233 rue Decatur. MEILLE MAISON FRANÇAISE. Articles Divers pour Epiciers, - Agent au Sud pour les - BALANCES DE HOWE.

Restaurant Victor, 209-211 RUE BOURBON. Ce Restaurant ayant été remis à neuf, est maintenant prêt à recevoir ses clients. Des menus variés et excellents. Cuisine soignée. Service parfait. Prix modérés. PRIX MODÉRÉS. Successeur de l'Établissement Victor, 126 rue Bourbon.

THE INDIAN ANT, Téléphonez - MOSQUITOES. J. GARLICK, L'UNIQUE AFFICHEUR. Les meilleurs tableaux, localités exécutées. Bureau 633 Place Commercial

VENTES A L'ENCAIN. PETER GALLAGHER ANNONCE JUDICIAIRE. In re Franklin C. Rice - No 71,910 - Division E - Le mineur J. E. Pierce et als. Cour Civile de District. MARDI, LE 26 JANVIER 1904.

Quand aurez-vous une autre occasion comme celle-ci de faire un placement en cottages simples et doubles? No 3301 rue Dumaine Nos 3329-31 rue Dumaine. No 3328 rue St-Philippe Nos 3305-07 rue Dumaine. Nos 3331-33 rue Dumaine. Nos 917-19 ave. Hagan Nos 3309-11 rue Dumaine. Nos 3339-41 rue Dumaine. Nos 921-23 ave. Hagan Nos 3315-17 rue Dumaine. No 924 rue Moss. Nos 925-27 ave. Hagan Nos 3319-21 rue Dumaine. No 3346 rue St-Philippe. Nos 929-31 ave. Hagan Nos 3325-27 rue Dumaine. No 3320 rue St-Philippe. Nos 933-35 ave. Hagan 15 LOTS VACANTS DANS LE MEME ILET. Toutes les Propriétés ci-dessus sont dans l'Ilet No 463 - 2me District - borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MOI, PETER GALLAGHER, encaisseur délégué, offre en vente à midi, MARDI, le 26 janvier 1904, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, dans l'édifice de la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, les propriétés d'après décès de M. Franklin C. Rice, défunt, et de sa femme, M. J. E. Pierce et als. Les propriétés sont situées dans le 2e District, borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MOI, PETER GALLAGHER, encaisseur délégué, offre en vente à midi, MARDI, le 26 janvier 1904, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, dans l'édifice de la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, les propriétés d'après décès de M. Franklin C. Rice, défunt, et de sa femme, M. J. E. Pierce et als. Les propriétés sont situées dans le 2e District, borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

PAR MAISON & KERNAGHAN - W. A. KERNAGHAN, encaisseur - Bureau No 134 rue Carondelet - JEUDI, le 21 janvier 1904, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, les propriétés d'après décès de M. Franklin C. Rice, défunt, et de sa femme, M. J. E. Pierce et als. Les propriétés sont situées dans le 2e District, borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

PAR MAISON & KERNAGHAN - W. A. KERNAGHAN, encaisseur - Bureau No 134 rue Carondelet - JEUDI, le 21 janvier 1904, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, les propriétés d'après décès de M. Franklin C. Rice, défunt, et de sa femme, M. J. E. Pierce et als. Les propriétés sont situées dans le 2e District, borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MAISON & KERNAGHAN - W. A. KERNAGHAN, encaisseur - Bureau No 134 rue Carondelet - JEUDI, le 21 janvier 1904, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, les propriétés d'après décès de M. Franklin C. Rice, défunt, et de sa femme, M. J. E. Pierce et als. Les propriétés sont situées dans le 2e District, borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Henry C. Mouton. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. Henry C. Mouton, administrateur de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. Henry C. Mouton, administrateur, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de Frank Peters. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 71.374 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. Frank Peters, administrateur de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. Frank Peters, administrateur, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de Catherine Knowles. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.426 - Division D. - Attendu que Bartholomew Knowles a laissé une succession de biens meubles et immeubles, j'ai été nommé encaisseur de la Succession de M. Bartholomew Knowles, défunt, et j'ai été chargé de faire inventaire de ses biens et de les vendre au profit de ses héritiers.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. S. Neisham, administrateur de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. S. Neisham, administrateur, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de Mary Octavia Brewer. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.162 - Division C. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. Mary Octavia Brewer, administrateur de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. Mary Octavia Brewer, administrateur, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession d'Edgar Knight. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.104 - Division C. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. Edgar Knight, administrateur de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. Edgar Knight, administrateur, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

VENTES A L'ENCAIN. Friedrichs & Redersheimer. ANNONCE JUDICIAIRE. Bâtisse Cottage Dairerie No 1304 rue Commerce - MARDI, le 19 janvier 1904, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, les propriétés d'après décès de M. Friedrichs & Redersheimer, défunt, et de sa femme, M. J. E. Pierce et als. Les propriétés sont situées dans le 2e District, borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss, - ET - Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24

Succession de M. J. E. Pierce et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division B. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils ne sont pas présentés par M. J. E. Pierce et als, administrateurs de cette succession, et si ces raisons ne sont pas approuvées et homologuées et les fonds distribués conformément au présent avis, par M. J. E. Pierce et als, administrateurs, et par M. THOMAS CONNELL, Greffier, Porter l'Archer, avocat. 15 Jan - 15 19 24